



Arrêté 2026.04\_28

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Arrondissement de Vire  
Canton de Condé sur Noireau  
Commune de Valdallière

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**à Madame Blandine BARBÉ, Responsable service périscolaire et extra-scolaire**

Le Maire de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature dans le domaine du périscolaire et extra-scolaire à Madame Blandine BARBÉ, responsable de ce service ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à Madame Blandine BARBÉ, Responsable du service périscolaire et extra-scolaire, à l'effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Tous documents n'engageant pas de dépenses financières ( $\leq 200$  €) ;
- Ordre de services ;
- Demandes d'autorisations d'absences, de changement de planning ;
- Demandes de congés, d'heures complémentaires ;
- Correspondances courantes du domaine.

**Article 2** : M. le Directeur général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Valdallière, le 14 avril 2026

Notifié le : 21/04/2026  
Blandine BARBÉ

Le Maire,  
Patrice LEPAINTEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260414-AR2026\_04\_28-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026  
Publication : 23/04/2026